

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-BEAT-LEZ

Nbre de Conseillers : 15

En exercice :	12	L'an deux mille vingt et un le 26 octobre à 20 H 00.
Présents :	9	Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
Votants :	10	réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel
Pour :	10	de ses séances
Contre :	00	Date de la convocation : 18/10/2021
Abstention :	00	Date d'affichage : 18/10/2021

Présents : ANDRE Michèle, BAYET Marie, BRON Karine, CHANGEUX Anna, BONAZZOLI Didier, CAPDEVILLE Alain, HAEIN Thierry, NOUGUES André, ROUX Gérard,
Absents : ARNAUNE Julien, DREYER Guy
Procuration : MARTINEZ Guy a donné procuration à Mr Capdeville Alain

Mr Gérard ROUX a été nommé secrétaire

OBJET : attribution et conclusion du marché alloti de travaux pour la restauration de l'église et la conservation en exposition du Trésor de Saint-Béat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le programme engagé par la précédente municipalité pour la restauration de l'église Saint-Benoît et Saint-Privat – classée au titre des monuments historiques – et la conservation en exposition du Trésor de Saint-Béat et le financement prévu pour ce programme qui comporte les deux volets suivants : le premier volet porte sur la réalisation des travaux de restauration de l'édifice, sous la maîtrise d'œuvre principale de Monsieur Guillaume Clément, architecte du patrimoine, pour lesquels une autorisation de travaux a été délivrée le 9 septembre 2019 par le Préfet de la Région Occitanie ; le second volet concerne, une fois ces premiers travaux achevés, la réalisation des travaux de muséographie pour l'aménagement et l'exposition du Trésor dans la grande sacristie, sous la maîtrise d'œuvre principale de l'atelier [MAW] Architectes, encore dénommé Maffre Architectural Workshop.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir engagé le 10 mai 2021, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1, 1° du code de la commande publique, une procédure adaptée pour l'attribution et la conclusion d'un marché public alloti ayant pour objet l'exécution des travaux précités de restauration de l'église dont le montant estimé s'élevait à près de 197 200 euros hors taxes. Cette procédure adaptée porte sur l'attribution de quatre des cinq lots de ce marché. Ces lots sont les suivants :

- lot n° 1 – Maçonnerie - Pierre de taille ;
- lot n° 2 – Charpente ;
- lot n° 3 – Couverture ;
- lot n° 4 – Menuiserie – Peinture.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que le lot n° 5 – Vitrail du marché a fait l'objet d'une consultation directe d'une entreprise spécialisée, qualifiée en ce domaine, pour être attribué de gré à gré sur le fondement des dispositions de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique. Celles-ci permettent, en effet, de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence portant sur un « petit » lot à la double condition, comme au cas présent, que ce lot soit d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes et, d'autre part, que le montant dont il s'agit n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots du marché alloti.

Rappelant que ce marché alloti ne rentre pas, de par délégation qui lui a été donnée par le Conseil municipal, Monsieur le Maire explique que la décision d'attribution appartient à ce dernier selon les dispositions de l'article L. 2122-21, 6° du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire présente alors le dossier de consultation des entreprises établi par l'architecte maître d'œuvre du projet en exposant le contenu des travaux prévus aux différents lots qui visent à assurer la conservation et la restauration de l'édifice :

- les travaux du lot n° 1 – Maçonnerie - Pierre de taille comportent principalement le déploiement des installations de chantier et la réalisation de travaux d'accompagnement des travaux des lots « Charpente » et « Couverture », dont la reprise des arases du chevet et des annexes Ouest ;
- les travaux du lot n° 2 – Charpente portent principalement sur la reprise de la charpente du chevet et sur des remaniements de charpente au niveau des annexes Ouest ;
- les travaux du lot n° 3 – Couverture comportent principalement la reprise de la couverture du chevet et des annexes Ouest, ainsi que la dépose de la couverture en amiante à l'arrière de ces dernières. Le marché pour ce lot comporte également, en tranche optionnelle, la reprise de la couverture du bas-côté Nord ;
- les travaux du lot n° 4 – Menuiserie - Peinture portent principalement sur la restauration des lambris de la grande sacristie et des éléments de mobilier qui y sont intégrés. Ils comprennent également la restauration de la lucarne d'éclairage de la loge des cloches ;
- les travaux du lot n° 5 – Vitrail portent sur la révision des vitraux de la grande sacristie et la remise en peinture des grilles de défense de cette dernière.


Monsieur le Maire indique que le marché pour les lots n° 1, 3, 4 et 5 est rémunéré par un prix global et forfaitaire, en expliquant que cette forme de prix rémunère le titulaire du marché pour un ensemble de travaux, quelles que soient les quantités exécutées. A l'inverse, pour le marché du lot n° 2, les prix sont unitaires. L'entrepreneur titulaire de ce marché sera ainsi rémunéré sur la base des prix unitaires portés dans le bordereau des prix unitaires (BPU) établi pour ce lot et appliqués aux quantités réellement exécutées des différents travaux prévus à ce bordereau. Le recours à cette forme de prix est justifié par l'incertitude concernant l'étendue des ouvrages de charpente à remplacer, les travaux correspondants ne pouvant pas être évalués forfaitairement du fait des difficultés d'accès à ces ouvrages et de l'impossibilité en résultant de procéder à un diagnostic complet de la structure.

Monsieur le Maire indique également que le délai global d'exécution du marché alloti est de 23 semaines dont 7 semaines de période de préparation du chantier. Le délai d'exécution de la tranche optionnelle du lot n° 3, d'une durée de 3 semaines, est inclus dans ce délai global. Le marché prévoit que cette tranche optionnelle si elle n'est pas affirmée avant la réception de la tranche ferme pourra l'être dans un délai de deux ans à compter de cette dernière.

Après la présentation des éléments essentiels du marché alloti, Monsieur le Maire retrace le déroulement de la procédure adaptée qui a débuté par la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, le 14 mai 2021, dans le journal La Dépêche du Midi et a été dématérialisée en utilisant le profil d'acheteur de ce même journal.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport pour l'attribution du marché alloti, établi à partir du rapport d'analyse des offres dressé par l'architecte maître d'œuvre. Il livre le résultat de l'analyse et du jugement des offres concurrentes reçues dans le délai imparti, pour les lots n° 1 à 4, avec la notation de celles-ci et leur classement, pour chaque lot, selon les critères pondérés prévus au règlement de la consultation.

Les offres jugées économiquement les plus avantageuses, selon le classement lot par lot auparavant exposé, sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 03/11/2021
Reçu en préfecture le 03/11/2021
Affiché le 
ID : 031-200081198-20211023-20215923102021-DE

Désignation des lots	Entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses	Montant HT des offres économiquement les plus avantageuses
01 – Maçonnerie-Pierre de taille	CHEVRIN-GELI	45 308,55 €
02 - Charpente	CHEVRIN-GELI	22 560,38 €
03 - Couverture	CHEVRIN-GELI	101 126,22 €
04 – Menuiserie-Peinture	L'APPLICATION DU BOIS & CONCEPT	15 550,90 €

Monsieur expose également le résultat de l'analyse par le maître d'œuvre de l'offre présentée par l'Atelier Vitrail du Mont-Royal de Montréjeau, l'entreprise consultée pour le lot n°5, dont il ressort que cette offre est pleinement satisfaisante en termes de qualité des moyens humains dédiés à l'exécution des travaux, de valeur technique et de prix. Le montant de l'offre de prix est de 13 273,12 € HT, en deçà de l'estimation du maître d'œuvre.

Monsieur le Maire souligne que le montant total de ces meilleures offres pour les cinq lots du marché – soit 197 819,17 € HT et 221 455,25€ TTC en incluant la tranche optionnelle pour le lot n° 3 – ne dépasse que de peu – soit 600 € – l'estimation du montant des travaux par le maître d'œuvre à l'issue de ses études. Il rappelle que les crédits pour ce marché sont inscrits au budget communal et sont suffisants pour absorber ce léger surcoût.

Au terme de son exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver les procédures de consultation lancées et mises en œuvre pour la passation des marchés de travaux pour les cinq lots à attribuer, ainsi que le dossier de consultation établi à cet effet,
- d'approuver également le contenu de ces marchés,
- d'adopter et de faire sien le contenu du rapport présenté pour l'attribution de ces marchés, d'attribuer les dits marchés aux entreprises qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses après jugement conformément aux critères pondérés énoncés au règlement de la consultation, comme cela est consigné dans le rapport précité,
- et de l'autoriser, en conséquence, à conclure ces marchés avec les entreprises ainsi déclarées attributaires, pour le montant de leur offre de prix,
- de l'autoriser, en outre, à affermir la tranche optionnelle du marché pour le lot n° 3.

Monsieur le Maire ajoute que conformément au code de la commande publique, les entreprises déclarées attributaires des marchés ne doivent pas exercer une activité dissimulée et doivent être en règle sur le plan fiscal et social. Il indique également que conformément au code des assurances, celles-ci doivent aussi être titulaires d'une police d'assurance en responsabilité décennale.

Monsieur le Maire explique que la Commune devait procéder à ces vérifications, ce qui a été fait. Il informe l'assemblée que les entreprises pressenties pour être attributaires des marchés ont bien fourni les différentes pièces justificatives demandées qui attestent de la régularité de leur situation pour l'accès à la commande publique et qu'ainsi leur offre peut être retenue.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du dossier de consultation établi pour la passation du marché alloti de travaux de restauration de l'église Saint-Benoît et Saint-Privat, après avoir pris

connaissance du contenu des offres concurrentes, après
établissement pour l'attribution du marché alloti de travaux, ap

Envoyé en préfecture le 03/11/2021

Reçu en préfecture le 03/11/2021

Affiché le

ID : 031-200081198-20211023-20215923102021-DE

- d'approuver les procédures de consultation lancées et mises en œuvre pour la passation des marchés de travaux pour les cinq lots à attribuer des travaux de restauration considérés, ainsi que le dossier de consultation établi à cet effet ;
- d'approuver le contenu de ces marchés ;
- d'adopter et de faire sien le contenu du rapport établi pour l'attribution de ces marchés ;
- d'attribuer, en conséquence, les dits marchés comme suit :
 - le marché pour le lot n° 1 – Maçonnerie - Pierre de taille est attribué à l'entreprise CHEVRIN-GELI, ayant son siège social à Castelnaudary (11400), pour le montant de son offre de prix qui s'élève à 45 308,55 euros HT, soit 54 370.27euros TTC ;
 - le marché pour le lot n° 2 –Charpente est attribué à l'entreprise CHEVRIN-GELI, ayant son siège social à Castelnaudary (11400), pour le montant de son offre de prix qui s'élève à 22 560,38 euros HT, soit 27 072.44euros TTC ;
 - le marché pour le lot n° 3 – Couverture est attribué à l'entreprise CHEVRIN-GELI, ayant son siège social à Castelnaudary (11400), pour le montant de son offre de prix qui s'élève à 101 126,22 euros HT, soit 121 351.46euros TTC, pour la tranche ferme et la tranche optionnelle du marché ;
 - le marché pour le lot n° 4 – Menuiserie - Peinture est attribué à l'entreprise L'APPLICATION DU BOIS & CONCEPT, ayant son siège social à Toulouse (31200), pour le montant de son offre de prix qui s'élève à 15 550,90 euros HT, soit 18 661.08euros TTC ;
 - le marché pour le lot n° 5 – Vitrail est attribué à l'entreprise L'ATELIER VITRAIL DU MONT-ROYAL (SARL DELOIS GRIJALVA), ayant son siège social à Montréjeau (31210), pour le montant de son offre de prix qui s'élève à 13 273,12 euros HT, soit 15 927.74euros TTC ;
- d'autoriser, en conséquence, Monsieur le Maire, à signer les marchés de travaux avec ces entreprises, pour le montant de leur offre de prix, les crédits correspondants étant prévus au budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à affermir la tranche optionnelle du marché pour le lot n° 3 – Couverture ;
- d'autoriser également Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'achèvement de la procédure de passation des marchés de travaux et au démarrage du chantier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le Maire
Thierry HAEIN





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE SAINT-BEAT-LEZ
Utilisateur : Navarro Valerie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20215923102021
Objet :	Attribution et conclusion du marché alloti de travaux pour la restauration de l'église et la conservation en exposition du Trésor de Saint-Béat
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2021-10-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	031-200081198-20211023-20215923102021-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200081198-20211023-20215923102021-DE-1-1_0.xml	text/xml	973 o
Document principal (Délibération) Nom original : Marché Eglise.pdf Nom métier : 99_DE-031-200081198-20211023-20215923102021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	325.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 novembre 2021 à 14h06min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 novembre 2021 à 14h06min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 novembre 2021 à 14h06min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 novembre 2021 à 14h06min42s	Reçu par le MI le 2021-11-03